Envoyé en préfecture le 05/12/2023

ID: 031-243100567-20231205-DP2023143-AU

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le



Levrault

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL D'U MIDT

20 RUE JEAN MOULIN 31250 REVEL

DECISION DU PRESIDENT N°2023-143

Réf: SB

OBJET: Coffrets Noël agents communauté de communes

Le Président de la Communauté de Communes Aux sources du canal du Midi,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,

- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 portant délégations données à Monsieur le Président,

- Vu l'offre proposée par Au Gout'hé - La Boutique 6 galerie du nord 31250 REVEL,

<u>DECIDE</u> de signer l'offre proposée par Au Gout'hé - La Boutique pour un montant total de 600,00€ TTC (TVA non applicable) correspondant à la fourniture de 20 coffrets de Noël.

PRECISE QUE

- La présente décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T. et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.
- La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes .
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État conformément aux articles R421-1 et R421-5 du code de la Justice Administrative.

Fait à REVEL, le 0 5 DEC. 2023

